

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE JUVIGNE 53380**

Date de convocation : 30 Novembre 2023

Date de publication : 8 Décembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : 11

Votants : 12

L'an deux mil vingt-trois, le cinq Décembre à vingt heures, les membres du conseil municipal, légalement convoqués le trente novembre, se sont réunis à la mairie en séance publique, sous la présidence de Régis Forveille, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs : Michèle Gilles, Bruno Bouvier, Mickaël Buchard, adjoint(e)s, Benoit Pharis, Cindy Marsollier, Alain Dupont, Brigitte Gilles, Laetitia Lefeuve, Samuel Bonnabesse.

Etaient absent(e)s excusé(e)s : MM Magalie Pouriel, 3^{ème} adjointe, qui a donné pouvoir à Monsieur Régis Forveille, maire, pour voter en son nom, Julie Foucteau et Jérôme Poignand.

Monsieur Bruno Bouvier est élu secrétaire.

66-5-1223 : Îlot VETTIER : démolition

Concernant les travaux de démolition du garage de l'îlot Véttier, 2 Rue des Lilas, monsieur le maire propose au conseil municipal de choisir entre deux options :

. 1) Faire appel à une entreprise pour la démolition. Il faudra également prévoir le traitement des déchets et la dépollution. En conséquence, un budget total d'environ 65.000 € HT est à prévoir. Monsieur le maire rappelle qu'une étude de sol a déjà été réalisée. Cependant, cette démarche ne pourra sans doute pas répondre à des appels à projets susceptibles d'être subventionnés.

. 2) Mandater le SEM (Syndicat d'Economie Mixte) de LMA (Laval Mayenne Aménagement) pour sous-traiter complètement le chantier de l'îlot. L'étude proposée prévoit un budget prévisionnel de 280.000 € TTC. Cette option pourrait faire l'objet d'une demande de subvention, type fonds friches, mais sans aucune certitude sur l'attribution. Pour rappel, le total des subventions pour un projet ne peut pas dépasser 80 % du coût HT. Donc au mieux, il resterait à charge de la commune la somme de 50.000 € HT environ, soit à peu près autant que sans subvention.

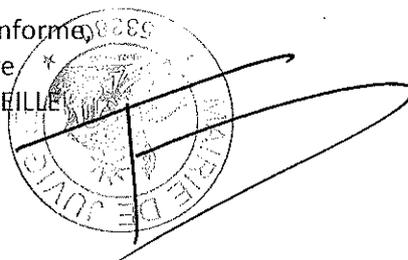
Après discussion, le conseil municipal, après un vote à main levée qui donne les résultats suivants : Présents : 11, Votants : 12 ; POUR : 11, CONTRE : 0, ABSTENTION : 1 : Chrystèle Le Guyader, décide de retenir la première option.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an dits

Pour copie conforme,

Le Maire

Régis FORVEILLE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE JUVIGNE 53380**

Date de convocation : 30 Novembre 2023

Date de publication : 8 Décembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : 11

Votants : 12

L'an deux mil vingt-trois, le cinq Décembre à vingt heures, les membres du conseil municipal, légalement convoqués le trente novembre, se sont réunis à la mairie en séance publique, sous la présidence de Régis Forveille, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs : Michèle Gilles, Bruno Bouvier, Mickaël Buchard, adjoint(e)s, Benoit Pharis, Cindy Marsollier, Alain Dupont, Brigitte Gilles, Laetitia Lefevre, Samuel Bonnabesse.

Etaient absent(e)s excusé(e)s : MM Magalie Pouriel, 3^{ème} adjointe, qui a donné pouvoir à Monsieur Régis Forveille, maire, pour voter en son nom, Julie Foucteau et Jérôme Poignand.

Monsieur Bruno Bouvier est élu secrétaire.

67-5-1223 : Vente de la maison Vettier

Sur rapport et proposition du maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de mettre en vente la partie bâtie de la parcelle cadastrée section AB 191 pour environ 1000 M2, après bornage, et de conserver la partie non bâtie restante en réserve foncière.

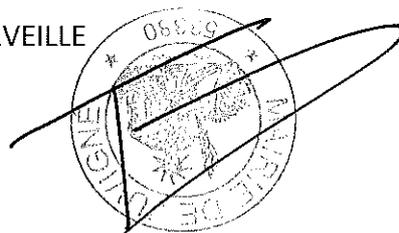
- CHARGE Monsieur le maire de contacter la SCP Sophie Fritzinger et Emmanuel HOUET, notaires à Ernée, pour une vente aux enchères via le processus « immo-interactif » proposé par le cabinet notarial, qui permet de définir un prix plancher, en dessous duquel l'ensemble ne serait pas vendu, et à la commune de choisir l'offre.

-AUTORISE le maire ou la première adjointe à signer tout acte ou document concernant cette offre et à mener toutes les démarches nécessaires pour la réalisation de cette vente.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an dits

Pour copie conforme,
Le Maire

Régis FORVEILLE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE JUVIGNE 53380**

Date de convocation : 30 Novembre 2023

Date de publication : 8 Décembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : 11

Votants : 12

L'an deux mil vingt-trois, le cinq Décembre à vingt heures, les membres du conseil municipal, légalement convoqués le trente novembre, se sont réunis à la mairie en séance publique, sous la présidence de Régis Forveille, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs : Michèle Gilles, Bruno Bouvier, Mickaël Buchard, adjoint(e)s, Benoit Pharis, Cindy Marsollier, Alain Dupont, Brigitte Gilles, Laetitia Lefevvre, Samuel Bonnabesse.

Etaient absent(e)s excusé(e)s : MM Magalie Pouriel, 3^{ème} adjointe, qui a donné pouvoir à Monsieur Régis Forveille, maire, pour voter en son nom, Julie Foucteau et Jérôme Poignand.

Monsieur Bruno Bouvier est élu secrétaire.

68-5-1223 : Service Jeunesse : augmentation du temps de travail de l'emploi d'adjoint technique territorial à temps incomplet 25/35^{ème}

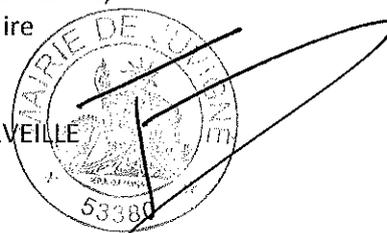
Sur rapport et proposition du maire, le conseil municipal, considérant les besoins du service jeunesse, notamment sur l'accueil le mercredi et pendant les vacances, ainsi que l'accord de l'agent concerné, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- de porter le temps de travail de l'emploi d'adjoint technique, affecté au périscolaire, de 25/35^{ème} à 33/35^{ème} à compter du 1^{er} janvier 2024. Cette modification étant supérieure à 10% du temps de travail actuel, Monsieur le maire est chargé de solliciter l'avis du Comité Social Territorial (CST).

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an dits

Pour copie conforme,
Le Maire

Régis FORVEILLE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE JUVIGNE 53380**

Date de convocation : 30 Novembre 2023

Date de publication : 8 Décembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : 11

Votants : 12

L'an deux mil vingt-trois, le cinq Décembre à vingt heures, les membres du conseil municipal, légalement convoqués le trente novembre, se sont réunis à la mairie en séance publique, sous la présidence de Régis Forveille, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs : Michèle Gilles, Bruno Bouvier, Mickaël Buchard, adjoint(e)s, Benoit Pharis, Cindy Marsollier, Alain Dupont, Brigitte Gilles, Laetitia Lefevre, Samuel Bonnabesse.

Etaient absent(e)s excusé(e)s : MM Magalie Pouriel, 3^{ème} adjointe, qui a donné pouvoir à Monsieur Régis Forveille, maire, pour voter en son nom, Julie Foucteau et Jérôme Poignand.

Monsieur Bruno Bouvier est élu secrétaire.

69-5-1223 : Service Jeunesse : augmentation du temps de travail de l'emploi d'adjoint technique territorial à temps incomplet 26,5/35^{ème}

Sur rapport et proposition du maire, le conseil municipal, considérant les besoins du service jeunesse, notamment sur la garderie du matin ainsi que de l'entretien des bâtiments communaux et du tourisme (complément permanences au Musée et aide éventuelle aux visites guidées), après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

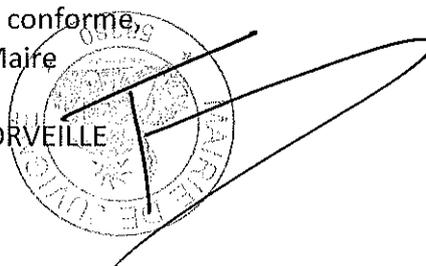
- de porter le temps de travail de l'emploi d'adjoint technique, affecté au périscolaire, au ménage et au tourisme, de 26,5/35^{ème} à 30,5/35^{ème} à compter du 1^{er} janvier 2024.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an dits

Pour copie conforme

Le Maire

Régis FORVEILLE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE JUVIGNE 53380**

Date de convocation : 30 Novembre 2023

Date de publication : 8 Décembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : 11

Votants : 12

L'an deux mil vingt-trois, le cinq Décembre à vingt heures, les membres du conseil municipal, légalement convoqués le trente novembre, se sont réunis à la mairie en séance publique, sous la présidence de Régis Forveille, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs : Michèle Gilles, Bruno Bouvier, Mickaël Buchard, adjoint(e)s, Benoit Pharis, Cindy Marsollier, Alain Dupont, Brigitte Gilles, Laetitia Lefevvre, Samuel Bonnabesse.

Etaient absent(e)s excusé(e)s : MM Magalie Pouriel, 3^{ème} adjointe, qui a donné pouvoir à Monsieur Régis Forveille, maire, pour voter en son nom, Julie Foucteau et Jérôme Poignand.

Monsieur Bruno Bouvier est élu secrétaire.

70-5-1223 : Service Jeunesse : augmentation du temps de travail de l'emploi d'adjoint technique territorial à temps incomplet 33,75/35^{ème}

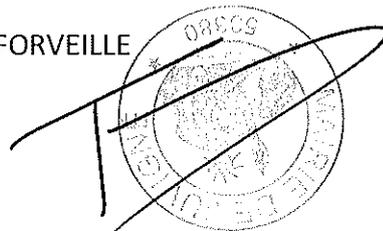
Sur rapport et proposition du maire, le conseil municipal, considérant les besoins du service jeunesse, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- de porter le temps de travail de l'emploi d'adjoint technique, affecté au périscolaire, au ménage et au tourisme , de 33,75/35^{ème} à 34,5/35^{ème} à compter du 1^{er} janvier 2024.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an dits

Pour copie conforme,
Le Maire

Régis FORVEILLE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE JUVIGNE 53380**

Date de convocation : 30 Novembre 2023

Date de publication : 8 Décembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : 11

Votants : 12

L'an deux mil vingt-trois, le cinq Décembre à vingt heures, les membres du conseil municipal, légalement convoqués le trente novembre, se sont réunis à la mairie en séance publique, sous la présidence de Régis Forveille, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs : Michèle Gilles, Bruno Bouvier, Mickaël Buchard, adjoint(e)s, Benoit Pharis, Cindy Marsollier, Alain Dupont, Brigitte Gilles, Laetitia Lefevre, Samuel Bonnabesse.

Etaient absent(e)s excusé(e)s : MM Magalie Pouriel, 3^{ème} adjointe, qui a donné pouvoir à Monsieur Régis Forveille, maire, pour voter en son nom, Julie Foucteau et Jérôme Poignand. Monsieur Bruno Bouvier est élu secrétaire.

71-5-1223 : Tarifs Communaux salle des fêtes 2024

Sur rapport et proposition de Madame Michèle Gilles, 1^{ère} adjointe, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- FIXE les tarifs de location de la salle des fêtes, à compter du 1^{er} janvier 2024, de la façon suivante :

Usage de la location	COMMUNE	HORS COMMUNE
Une journée complète sans les cuisines (<i>exceptée les chambres froides</i>) pour les Vin d'honneur / Belote / Réunion / Après-midi dansant (<i>y compris le vendredi pour la préparation de la salle</i>)	140 €	240 €
Une journée complète avec les cuisines (<i>y compris le vendredi pour la préparation de la salle</i>) (<i>fin de location le lendemain matin</i>)	300 €	545 €
Une journée supplémentaire	140 €	240 €
Vidéo projecteur	45 €	55 €
Démontage et remontage des perches par les employés communaux	105 €	125 €
ASSOCIATIONS		
Saint Sylvestre (<i>3 jours de préparation avant la soirée du réveillon + lendemain</i>)	520 €	NEANT
Location micro avec fil uniquement	17 €	21 €
Assemblée générale (sans repas) si la Maison des associations est indisponible ou trop petite	GRATUIT	NEANT
DIVERS		
Location anciennes tables	3 €	NEANT
Location anciennes chaises	1 €	NEANT
Forfait si salle rendue mal nettoyée (<i>appel à une entreprise</i>)	175 €	175

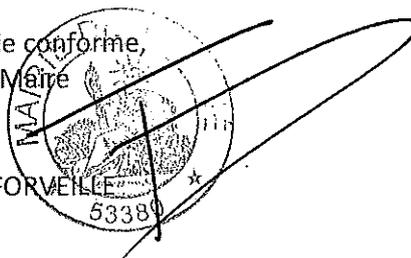
- PRECISE que :Si les associations ne souhaitent pas faire le ménage, elles pourront le faire réaliser, dès le lundi matin en cas de location du week-end, par une entreprise privée qui leur facturera directement le service. Les associations devront indiquer le choix effectué et réserver elles-mêmes une entreprise de nettoyage au moment de l'établissement du contrat de location à établir au moins un mois avant la location. Cependant, même en cas de recours à une entreprise de nettoyage, les associations devront veiller à rendre les sanitaires et la salle propres, balayés et avoir rangé tables et chaises.

Les tarifs ci-dessus comprennent la mise à disposition des cuisines, tables, chaises, chauffage l'hiver ou climatisation l'été mais sans vaisselle ni sono pour les particuliers ni pour les associations hors commune.

Particuliers ou associations, doivent impérativement avoir signé ,préalablement à la remise des clefs (*qui a lieu uniquement la veille de la journée de location en mairie*), le contrat de location, fourni une copie du contrat d'assurance et déposé un chèque caution qui n'est pas encaissé (200 € pour un Vin d'honneur / Belote / Réunion / Après-midi dansant ou 500 € pour une location complète de la salle). Le chèque est rendu après la location s'il n'y a pas eu de dégâts.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an dits

Pour copie conforme,
Le Maire
Régis FORVILLE
53380



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE JUVIGNE 53380**

Date de convocation : 30 Novembre 2023

Date de publication : 8 Décembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : 11

Votants : 12

L'an deux mil vingt-trois, le cinq Décembre à vingt heures, les membres du conseil municipal, légalement convoqués le trente novembre, se sont réunis à la mairie en séance publique, sous la présidence de Régis Forveille, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs : Michèle Gilles, Bruno Bouvier, Mickaël Buchard, adjoint(e)s, Benoit Pharis, Cindy Marsollier, Alain Dupont, Brigitte Gilles, Laetitia Lefevre, Samuel Bonnabesse.

Etaient absent(e)s excusé(e)s : MM Magalie Pouriel, 3^{ème} adjointe, qui a donné pouvoir à Monsieur Régis Forveille, maire, pour voter en son nom, Julie Foucteau et Jérôme Poignand.

Monsieur Bruno Bouvier est élu secrétaire.

72-5-1223 : Tarifs communaux des services techniques 2024

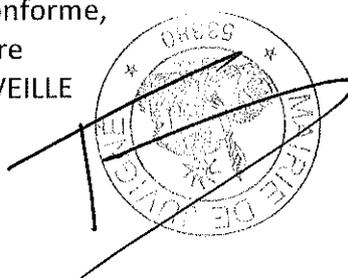
Sur rapport et proposition de Mickaël Buchard, 4^{ème} adjoint, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- FIXE les différents tarifs communaux, à compter du 1^{er} Janvier 2024, comme suit :

LIBELLÉ	TARIFS ACTUELS	NOUVEAUX TARIFS 2024
Elagage (pour la Communauté de Communes uniquement)	77 €/h	80 €/h
Intervention technique pour le compte de la CCE ou d'une entreprise	21 €/h	22 €/h
Location barrière	10 € l'unité	11 € l'unité
Tracto-pelle	91 € /h	95 € /h
Enlèvement d'encombrant destinés à la déchetterie. (Service rendu par les agents communaux dans la limite d'une mission de 30 minutes, déplacement compris)	21 €	22 €

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an dits

Pour copie conforme,
Le Maire
Régis FORVEILLE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE JUVIGNE 53380**

Date de convocation : 30 Novembre 2023

Date de publication : 8 Décembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : 11

Votants : 12

L'an deux mil vingt-trois, le cinq Décembre à vingt heures, les membres du conseil municipal, légalement convoqués le trente novembre, se sont réunis à la mairie en séance publique, sous la présidence de Régis Forveille, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs : Michèle Gilles, Bruno Bouvier, Mickaël Buchard, adjoint(e)s, Benoît Pharis, Cindy Marsollier, Alain Dupont, Brigitte Gilles, Laetitia Lefevre, Samuel Bonnabesse.

Etaient absent(e)s excusé(e)s : MM Magalie Pouriel, 3^{ème} adjointe, qui a donné pouvoir à Monsieur Régis Forveille, maire, pour voter en son nom, Julie Foucteau et Jérôme Poignand.

Monsieur Bruno Bouvier est élu secrétaire.

73-5-1223 : Renouvellement du dispositif « Argent de poche » pour l'année 2024

Monsieur le Maire expose que la commission « enfance-jeunesse » propose de renouveler le dispositif « Argent de poche » destiné aux jeunes âgés de 16 ans révolus à 17 ans pour l'année 2024. L'encadrement serait assuré par 1 agent communal et/ou un élu. Les différentes tâches consistent principalement en de petits travaux d'entretien dans les bâtiments communaux et du fleurissement.

Ces chantiers auraient lieu aux dates suivantes :

- 5, 6, 7 mars après-midi
- 29,30 avril après-midi et 2 mai après-midi
- 9, 10, 11 juillet matin
- 22, 23, 24 octobre après-midi

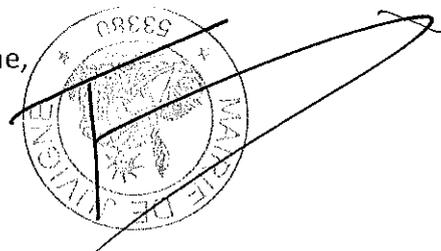
En contrepartie, chaque jeune recevra une indemnité de 15 € par demi-journée réalisée dans sa totalité.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- DECIDE de renouveler le dispositif argent de poche pour l'année 2024
- AUTORISE le maire ou la *M^{me}* adjointe, à signer tout acte ou document concernant ce dossier.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an dits

Pour copie conforme,
Le Maire
Régis FORVEILLE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE JUVIGNE 53380**

Date de convocation : 30 Novembre 2023

Date de publication : 8 Décembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : 11

Votants : 12

L'an deux mil vingt-trois, le cinq Décembre à vingt heures, les membres du conseil municipal, légalement convoqués le trente novembre, se sont réunis à la mairie en séance publique, sous la présidence de Régis Forveille, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs : Michèle Gilles, Bruno Bouvier, Mickaël Buchard, adjoint(e)s, Benoit Pharis, Cindy Marsollier, Alain Dupont, Brigitte Gilles, Laetitia Lefevure, Samuel Bonnabesse.

Etaient absent(e)s excusé(e)s : MM Magalie Pouriel, 3^{ème} adjointe, qui a donné pouvoir à Monsieur Régis Forveille, maire, pour voter en son nom, Julie Foucteau et Jérôme Poignand.

Monsieur Bruno Bouvier est élu secrétaire.

74-5-1123 : Résiliation location parcelle ZL 45

Monsieur le maire informe que, par courrier du 6 Novembre, Monsieur et Madame Etienne Lucien ont indiqué vouloir mettre fin à la location de la parcelle communale ZL 45 en raison des prochains aménagements.

En conséquence, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

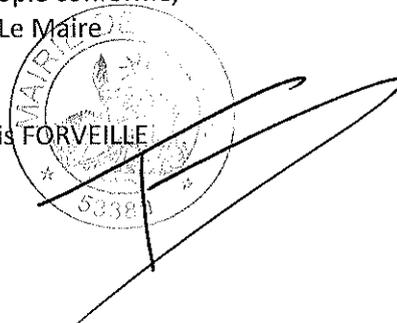
-DECIDE de mettre fin à la location de ladite parcelle à compter du 1^{er} janvier 2024.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an dits

Pour copie conforme,

Le Maire

Régis FORVEILLE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE JUVIGNE 53380**

Date de convocation : 30 Novembre 2023

Date de publication : 8 Décembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : 11

Votants : 12

L'an deux mil vingt-trois, le cinq Décembre à vingt heures, les membres du conseil municipal, légalement convoqués le trente novembre, se sont réunis à la mairie en séance publique, sous la présidence de Régis Forveille, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs : Michèle Gilles, Bruno Bouvier, Mickaël Buchard, adjoint(e)s, Benoit Pharis, Cindy Marsollier, Alain Dupont, Brigitte Gilles, Laetitia Lefeuve, Samuel Bonnabesse.

Etaient absent(e)s excusé(e)s : MM Magalie Pouriel, 3^{ème} adjointe, qui a donné pouvoir à Monsieur Régis Forveille, maire, pour voter en son nom, Julie Foucteau et Jérôme Poignand.

Monsieur Bruno Bouvier est élu secrétaire.

75-5-1223 : Budget commune 2023 : ouverture et virements de crédits

Sur rapport et proposition du maire, le conseil municipal, vu la réception des notifications d'attribution de subventions Fonds Verts, Régionale et Départementale ainsi qu'à la réception du solde du coût du diagnostic voirie, réalisé par l'intermédiaire de la communauté de communes, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE de réaliser les ouvertures et virements de crédits ci-dessous sur le budget commune 2023 :

SECTION	ARTICLE	MONTANT
INVESTISSEMENT RECETTES	1321-209 : Subv DSIL sur LED bâtiments communaux et dojo	+ 17.600 €
	1321-209 : Fonds Verts sur travaux TEM	+17.700 €
	1322-188 : Subv Région sur église	+81.000 €
	1323-188 : Subv Département sur église	+47.700 €
	1641 : Emprunt	-157.500 €
	TOTAL	+ 6.500 €
INVESTISSEMENT DEPENSES	2031 : Etude intercommunale diagnostic voirie	+6.500 €
	TOTAL	+6.500 €

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an dits

Pour copie conforme,
Le Maire

Régis FORVEILLE

